

LIBERTÉ
ARMÉE D'ITALIE

ÉGALITÉ

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Au Quartier-général de Nice, le 1^{er} Germinal,
l'an 4^e de la République Française, une et indivisible.

LE GÉNÉRAL DIVISIONNAIRE CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR

Certifie que le Général de division fontbonne, depuis son arrivée à cette armée a manifesté en toute occasion son zèle et son activité à servir la chose publique ; que pendant qu'il a commandé la 3^e division de la côte il a par ses soins tiré le meilleur parti possible de la vallée d'Oneille, pour procurer aux troupes de la droite les fourrages dont elles manquaient absolument ; qu'ayant été employé aux avant-postes de la 4^e division au col de Tende, il a su entretenir par son exemple parmi les troupes de ses ordres, l'esprit de bravoure qui les caractérisent ; enfin qu'ayant été chargé de la nouvelle organisation, il l'a opéré avec tout le succès qu'on devait attendre de son impartialité et de son intelligence.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat pour lui valoir et servir ce que de Raison.

P. GAUTHIER.
